

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 2/03/2020

COMMUNE DE PABU

SEANCE DU 2 MARS 2020

Le conseil municipal de Pabu dûment convoqué par le maire, s'est réuni le 2 mars 2020 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Salliou, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers votants : 21

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs. SALLIOU P – HENRY B - LE FOLL M – FREMONT L – COCGUEN MJ - THOMAS D – CORRE B - LE BAIL J – LOUIS G – GALARDON P - SIMON A – BROUDIC F – BECHET C – CREEL G – FORT M – PERENNES LAURENCE S – LOW M – LE COENT M - LE GUILLOU G.

ABSENTS EXCUSES :

Mme BOLLOCH J

Mme LE BRAS F (Procuration à M LE BAIL J)

Mme MABIN B (Procuration à M SALLIOU P)

M LE MEUR H

SECRETAIRE DE SEANCE : M. L FREMONT

Date de convocation : 25/02/2020

Date d'affichage : 25/02/2020

Assistait également à la réunion :

Yvon Le Guichard, directeur général des services.

Monsieur Salliou communique ensuite l'ordre du jour du conseil municipal :

- 1/ Adoption P.V de la dernière séance.
 - 2/ Approbation compte de gestion 2019
 - 3/ Compte administratif 2019
 - 4/ Affectation résultat 2019
 - 5/ Vote du taux des trois taxes 2020
 - 6/ Budget primitif 2020
 - 7/ Demandes de subvention
 - 8/ Rythmes scolaires - Dérogation
 - 9/ Adhésion Fondation du patrimoine
 - 10/ Concours Photos – Prix
- Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, M Salliou propose de porter à l'ordre du jour le vote d'une subvention au profit de la REDADEG qui se déroulera au mois de mai et traversera la commune de Pabu.

1/ADOPTION PV de la dernière séance.

M. le Maire demande s'il y a des observations concernant le PV de la séance du 2/12/2019. Aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accueillir M Guyot, trésorier, à la fin de présentation à l'assemblée, désormais traditionnelle, du document de valorisation fiscale et financière de la fin de l'exercice 2019.

Au travers de ce document, le comptable porte une appréciation sur les comptes de la collectivité, détaille l'évolution de l'autofinancement et ses principales explications, indique les conséquences sur le remboursement des dettes et le financement disponible, commente la politique d'investissement et le financement de cette politique (emprunts, financement disponible, réserves).

Les recettes de fonctionnement

S'agissant des trois éléments majeurs de la composition des recettes, il est important de noter :

- *Pabu à des ratios en moyenne inférieure aux ratios communaux, départementaux et nationaux des communes de mêmes strates démographiques.*
- *Une quasi-stabilité des différents blocs de ressources.*
- *Le taux de réalisation des recettes à plus de 100 %.*

Les dépenses de fonctionnement

- *Des ratios en moyenne inférieurs aux différentes strates.*
- *A l'image des blocs ressources, stabilité des blocs dépense hors « autres charges ».*

L'autofinancement est en légère diminution et s'explique par une diminution de la CAF brute conjuguée avec une augmentation du remboursement du capital des emprunts lié à l'emprunt contracté en 2018.

L'année 2019 marque une décline des investissements. Ils se montent toutefois à 1 079 160 €, soit le deuxième chiffre le plus élevé du mandat.

Autre élément significatif : la capacité de désendettement. Ce ratio d'analyse financière des collectivités locales mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette. Pour Pabu il se situe à 2,5 années ce qui représente un ratio très confortable.

Concernant la fiscalité locale, les informations ne sont pas encore parvenues.

Monsieur le Maire, après avoir remercié le trésorier pour cette analyse purement comptable, établie sur les chiffres constatés de l'exercice, rappelle le principe de « gestion en bon père de famille » qui guide la pratique budgétaire de la collectivité. Tout en s'accordant sur la prudence qu'elle engendre, G Louis souligne toutefois la capacité de la commune à investir davantage.

N°01.03.2020 : COMPTES DE GESTION 2019

Le conseil municipal réuni sous la présidence du maire, est invité à statuer sur le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et constaté la régularité de la gestion,

Le conseil municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Et après en avoir délibéré,

DECLARE que les comptes de gestion commune et lotissement dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°02/03/2020 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur Pierre Salliou, maire, se retire de la salle du conseil municipal au moment du vote,

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2020 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2019,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur le compte administratif du budget communal de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Salliou Pierre, maire,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

APPROUVE, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2020 : VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 436 059.86 €	1 888 700.00 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		547 359.86 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 436 059.86 €	2 436 059.86 €
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 166 458.78 €	1 584 265.62 €
	+	+	+
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	140 000.00 €	87 299.15 €
	001 SOLDE D'EXCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	365 105.99 €	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 671 564.77 €	1 671 564.77 €
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET	4 107 624.63 €	4 107 624.63 €

N° 03.03.2020 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE PABU - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRIMITIF 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 965 166.70 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 443 405.23 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	+ 521 761.47 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 965 166.70 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	365 105.99 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement	52 700.85 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F	=D+E - 417 806.84 €
AFFECTATION = C	965 166.70 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement	417806.84 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	547 359.86 €

N° 04/03/2020 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des impôts locaux. La commission des finances propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

	TAUX 2019	TAUX 2020
Taxe d'habitation	16.30	16.30
Foncier bâti	20.02	20.02
Foncier non bâti	57.12	57.12

BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Le Foll présente en séance les différents éléments du budget primitif 2020 tels que validés par la commission des finances et soumis au vote du conseil municipal.

La présentation de la section de fonctionnement au niveau des chapitres n'appelle pas de commentaires particuliers. Sur le point des dépenses de personnel marquées par une quasi-stabilité (+ 2.35%), celle-ci s'explique entre autres par l'effet G.V.T (glissement, vieillissement, technicité) qui se mesure par des différences au titre de l'effectif, de l'ancienneté, des promotions internes en particulier.

Les effectifs (21 agents) étant stables, ce chiffre s'explique en grande partie par les évolutions liées au statut des agents de la fonction publique territoriale (échelon, grade).

Par ailleurs l'évolution notable de l'article 6413 (personnel non titulaires) est à mettre en lien avec des absences de longue durée de certains agents. Cette dépense supplémentaire est compensée pour partie par l'assurance qui garantit la collectivité au titre des risques statutaires.

La collectivité emploie par ailleurs deux personnes dans le cadre de contrat CAE CUI.

Pour la partie recettes, la non-participation financière des communes pourvoyeuses d'élèves à l'école bilingue interrogé l'ensemble des élus. Celle-ci reposant sur la base du volontariat, en dépit de nombreuses actions entreprises, n'a jamais donné lieu à un versement extérieur à l'exception notable de la commune de Kermoroc'h. Cela représente un manque à gagner notable tout en soulignant, que sans cet apport d'élèves extérieures, cette école serait en danger.

N°05/03/2020 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020.

Monsieur le Foll, adjoint en charge des finances, présente à l'assemblée le budget primitif 2020 de la commune de Pabu.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, d'adopter le budget principal primitif 2020 de la commune de Pabu, arrêté comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2020 : VUE D'ENSEMBLE

 FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 436 059.86 €	1 888 700.00€
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		547 359.86 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 436 059.86 €	2 436 059.86 €

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 166 458.78 €	1 584 265.62 €
	+	+	+
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	140 000.00 €	87 299.15 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	365 105.99 €	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 671 564.77 €	1 671 564.77 €
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET	4 107 624.63 €	4 107 624.63 €

N° 06.03.2020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – LOTISSEMENT

Après présentation par M Le Foll, adjoint en charge des finances, du compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :
Résultat de l'exécution du budget 2019 :

- **S° DE FONCTIONNEMENT : 378 486.17 €**
- **S° INVESTISSEMENT : 380 297.76 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2019.

N°07.03.2020 : BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

M Le Foll, adjoint aux travaux, donne présentation en séance du projet de budget primitif 2020 du lotissement.

Lotissement de Pabu				BP 2020			
(voté au niveau de chapitre: montants HT)							
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		BP		RECETTES		BP	
article	chap	intitulé	observations	article	chap	intitulé	observations
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis-frais	7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles
6045	011	études, prestations de service	géomètre	7133	042	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (D 335)
6045			essais de sols	7478		Participations	
605	011	travaux	voirie, VRD...	71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés (par D 3555)
608	011	frais accessoires	commission sur emprunt	774		subvention exceptionnelle	Verst
	043		transfert intérêts emprunt	7788			
	011		indemnité	796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt
	011		Divers impôts et taxes				
			s/total (coût de production)				
66111	66	intérêts emprunt					
7133	042	variation en cours de production	sortie du stock (par C 335)				
71355	042	variation terrains aménagés	Constatation stock final (par C 3555)				
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	002		résultat fonct. reporté	excédent
022	022	dépenses imprévues		74741		subvention	par le budget principal
6522	65	excédent reversé	au budget principal	758		Régularisation des centimes de TVA	
658	65	Régularisation des centimes de TVA					
			5.00				5.00
		TOTAL	740 005.00			TOTAL	740 005.00
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
1641	16	emprunt	remboursement capital	1641	16	emprunt en euros	
1687	16	avance budget pal	remboursement avance	16876	16	avance	
3351	040	travaux en cours	terrains)	3351	040	reprise stock initial	
3354	040	travaux en cours	études, pr. serv) par	3354	040	reprise stock initial	
3355	040	travaux en cours	travaux) C 7133	3355	040	reprise stock initial	
33581	040	travaux en cours	frais accessoires)	33581	040	reprise stock initial	
33586	040	travaux en cours	frais financiers)	33586	040	reprise stock initial	
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	3555	040	terrains aménagés	constatation stock final (D 71355)
001	001	résultat inv. reporté	déficit	001	001	résultat inv. reporté	excédent
		TOTAL	389 463.95			TOTAL	389 463.95

Le conseil municipal

Entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2020 du budget lotissement.

N° 08.03.2020 : SUBVENTIONS 2020.

Le conseil municipal est invité à statuer sur quatre demandes de subventions :

Associations	2 019	Propositions 2020
Canoë Kayak - Guingamp	30.00 €	30.00 €
Guingamp Volley Ball	30.00 €	30.00 €
Association des Maires de France	1 005.98 €	1 011.63 €
AR REDADEC		250.00 €

Le conseil,
Entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement des subventions susvisées,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 65741 du budget primitif 2020.

N°09.03.2020 : / RYTHMES SOLAIRES - DEROGATION.

L'article D521-12 du code de l'Éducation dispose que l'organisation d'une semaine sur quatre jours est une adaptation de l'organisation de la semaine scolaire telle que définie à l'article D521-10, soit sur 9 demi-journées. La semaine de 4 jours est donc dérogatoire et n'est possible que sur accord du directeur académique qui agit au nom du recteur.

A son chapitre 3, l'article D521-12 précise que cette dérogation ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans et qu'à l'issue de cette période elle peut à nouveau être renouvelée pour trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure.

En conséquence, la commune de Pabu ayant opté pour la semaine à 4 jours à la rentrée 2017 doit renouveler sa demande de dérogation.

Le conseil municipal,

Entendu son rapporteur,
Entendu les différents avis en séance,
Considérant la pertinence de la journée de coupure du mercredi,
Considérant que les réunions préparatoires aux conseils d'écoles démontrent un consensus en vue du retour à la semaine de 4 jours,

DIT, qu'en cas d'avis favorable des conseils d'école, une nouvelle demande de dérogation sera adressée aux services de l'inspection académique pour une application à la rentrée 2020.

N°10.03.2020 : ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE.

La Fondation du Patrimoine reconnue d'utilité publique en 1997 est un partenaire reconnu de l'engagement culturel local. Elle a pour but de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé.

Il est rappelé à l'assemblée les concours obtenus par la commune dans le cadre des travaux de restauration de l'église et son mobilier d'art.

La Fondation du Patrimoine sollicite à nouveau l'adhésion de la collectivité afin de pérenniser ses actions en faveur du patrimoine breton.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE le renouvellement de son adhésion à la Fondation du Patrimoine
DONNE son accord pour le versement d'une cotisation de 160 € au titre de l'année 2020.

Avant de clore la séance, M Salliou tient à faire une déclaration :

« Il est de tradition que la dernière réunion du conseil municipal, celle qui précède le renouvellement de notre assemblée, ne comporte aucun projet qui pourrait engager les élus qui prendront la relève après le 15 mars prochain.

Même s'il est de tradition que le budget soit voté avant les élections municipales, sachant qu'il est susceptible de décisions modificatives et donc largement amendable.

Ce soir, au terme d'un long chemin parcouru ensemble, nous pouvons honorer une autre tradition, celle qui consiste à dresser en fin de mandat la rétrospective de tout ce que nous avons entrepris et mené ensemble à bien, mais aussi sans doute de tout ce que nous n'avons pu ni entreprendre, ni réaliser, les conditions n'ayant pas été réunies dans les délais prévus ; je pense notamment à ces formalités administratives dont l'accomplissement est subordonné au respect d'une réglementation extrêmement tatillonne .

Je pense aussi aux financements qui ne sont pas toujours à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre.

Ceci dit, nous pouvons tous être très fiers d'un bilan qui me semble largement positif et nous ne pouvons que déplorer le retard pris au niveau du lotissement des Trois Frères Henry mais cela ne dépend pas de nous.

Tous ces projets que nous avons conduits à terme, ensemble, minorité et majorité confondues, ont bénéficié des dotations de l'Etat (DETR) du conseil départemental (contrat de territoire) de l'agglomération (fonds de concours) que je tiens à remercier pour leur précieux concours.

Ces réalisations ont certainement contribué à changer notre commune dans ses structures comme dans son image, à tel point que nous sommes devenus très attractifs ; nous le voyons bien à travers le succès du parc animalier ou encore des liaisons douces.

Mais notre attractivité passe aussi par les implantations d'entreprises sur la zone Saint-Loup.

D'autre part, il est incontestable que tous ces équipements et services assurent à nos concitoyens un meilleur cadre de vie.

En tout état de cause, l'élan ne va pas se briser ; je suis persuadé que le relais sera pris avec la même détermination par ceux qui demain reprendront du service ou nous succèderont.

Avant de souhaiter bonne chance à ceux qui se préparent à demander le renouvellement de leur mandat ou à ceux qui vont pour la première fois se confronter au suffrage universel je voudrais très chaleureusement remercier vivement ceux qui ont décidé au terme d'un mandat de six, douze ou dix-neuf ans de mettre un terme à leur fonction.

Ils emportent toute notre gratitude.

A ceux qui seront élus au soir du 15 mars, je souhaite qu'ils sachent toujours garder en ligne de mire le souci de servir au mieux nos concitoyens dans l'intérêt général et sans esprit partisan.

Permettez-moi avant de conclure d'avoir une pensée toute particulière pour notre collègue Yolande Siviniant, qui, emportée par la maladie, nous a quitté le 11 mai 2018, et pour Hervé Collobert, adjoint à l'urbanisme, à l'état civil et aux écoles de 2001 à 2008 décédé le 25 août 2017.

Je n'oublie pas non plus le personnel administratif, le personnel des écoles, le personnel des services techniques et de la médiathèque, toutes ces petites mains indispensables et souvent exceptionnelles qui sont au quotidien au service de nos administrés.

Je n'oublierai pas non plus nos plus fidèles auditeurs Madame Lasbleiz et Monsieur Famel qui nous auront accompagnés toutes ces années durant. Merci à la presse qui traduit aussi fidèlement que possible nos débats à nos concitoyens.

Encore une fois, un très très grand merci à chacune et chacun d'entre vous. »

G Louis tient aussi à souligner cette expérience très intéressante que constitue ce premier mandat. Il a été l'occasion de faire partager des valeurs et des idées auxquelles il croit, même si elles n'ont pas toujours été retenues. Ce mandat était aussi l'expression d'une voix différente, celle de la minorité plutôt qu'opposition, terme qu'il déclare totalement partagé avec M. Salliou.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h00.

Affiché le 6/03/2020

En exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

P. Salliou, maire.